

PRESES

SIONS

ET

MANCHE - MER DU NORD

IM

PACTS

PRESSIONS ET IMPACTS

MANCHE - MER DU NORD

JUIN 2012

PRESSIONS BIOLOGIQUES ET IMPACTS ASSOCIÉS

Extraction sélective d'espèces, y compris
les prises accidentelles et accessoires

Rejets de pêche

Marie-Joëlle Rochet
(Ifremer, Nantes).



Les rejets de pêche sont constitués d'individus d'espèces non commercialisables, rejetées quelles que soient leurs tailles, et d'individus d'espèces commercialisables.

Ces derniers sont rejetés soit du fait de leur taille, inférieure à la taille légale de débarquement ou à la taille marchande, résultant de l'inadéquation entre l'engin de pêche et la taille légale de débarquement, soit du fait de leur état (animaux blessés), soit du fait d'un quota atteint et donc fermé, soit du fait d'autres règlements concernant la composition spécifique des captures – règlement n°850/98 imposant le respect d'un pourcentage minimum d'espèces-cibles –, soit pour ajuster les débarquements à la demande du marché.

Les rejets d'espèces non commerciales concernent principalement, chez les poissons, le chinchard, le tacaud, le grondin, le sprat et le callionyme lyre. Néanmoins, l'analyse des rejets portera principalement sur les espèces commerciales, où il existe un nombre plus important d'échantillons.

En Manche-mer du Nord, les activités de pêche ciblent, par importance décroissante : les poissons démersaux par fileyage ou chalutage, les coquillages au moyen de dragues, les céphalopodes par casiers ou chaluts ; et enfin les petits pélagiques par chalutage.

Il s'agit ici, dans un premier temps, de caractériser la pression : fraction de la capture totale rejetée par métier, espèces rejetées, causes des rejets, afin de qualifier, dans un deuxième temps, l'impact des rejets sur l'écosystème.

1. MÉTHODOLOGIE

Le diagnostic ci-dessous est établi sur la base de données du programme d'observation à la mer ObsMer (voir la contribution thématique « Captures accidentelles ») collectées de 2003 à 2008.

Le programme national a pris un nouvel essor en 2009 ; chaque année le plan national d'échantillonnage prévoit l'observation d'environ 2 000 marées. En 2009 et 2010, moins de la moitié de cet objectif a été atteint, mais on peut espérer une amélioration dans les années à venir. En principe, ce programme devrait suffire à produire les données nécessaires pour le suivi des rejets dans les pêcheries françaises.

2. FRACTION DE LA CAPTURE TOTALE REJETÉE PAR MÉTIER

Les chalutiers de fond à démersaux présentent les taux de rejet les plus élevés. C'est également le métier contribuant le plus aux débarquements en Manche Est - mer du Nord. Par conséquent, ce métier produit les volumes rejetés les plus importants. Les filets trémails à démersaux rejettent en moyenne 37 % de leur capture, contre 46 % pour les chalutiers de fond à démersaux.

Pour ces deux métiers, la fraction rejetée est très variable selon les marées et il n'est pas rare que plus de la moitié de la capture soit rejetée. Les métiers rejetant le moins en volume sont les chalutiers de fond à mollusques et à petits pélagiques. En général, moins de la moitié de leur capture est rejetée [1].

3. ESPÈCES REJETÉES

Les espèces les plus rejetées en poids dans cette sous-région marine sont le tacaud *Trisopterus* spp., la limande *Limanda limanda*, le merlan *Merlangius merlangus* et le chinchard *Trachurus trachurus*. En moyenne, de 2003 à 2008, plus de 400 tonnes ont été rejetées par an pour chacune de ces espèces. Ce sont des prises accessoires de faible valeur commerciale, capturées lors d'opérations de pêche mettant en œuvre des engins peu sélectifs – essentiellement les chaluts de fond qui ciblent la communauté démersale. Les fileyeurs, eux, rejettent des quantités importantes d'araignées. La proportion rejetée est extrêmement variable entre métiers (figure 1) et varie au cours des saisons et années [2].

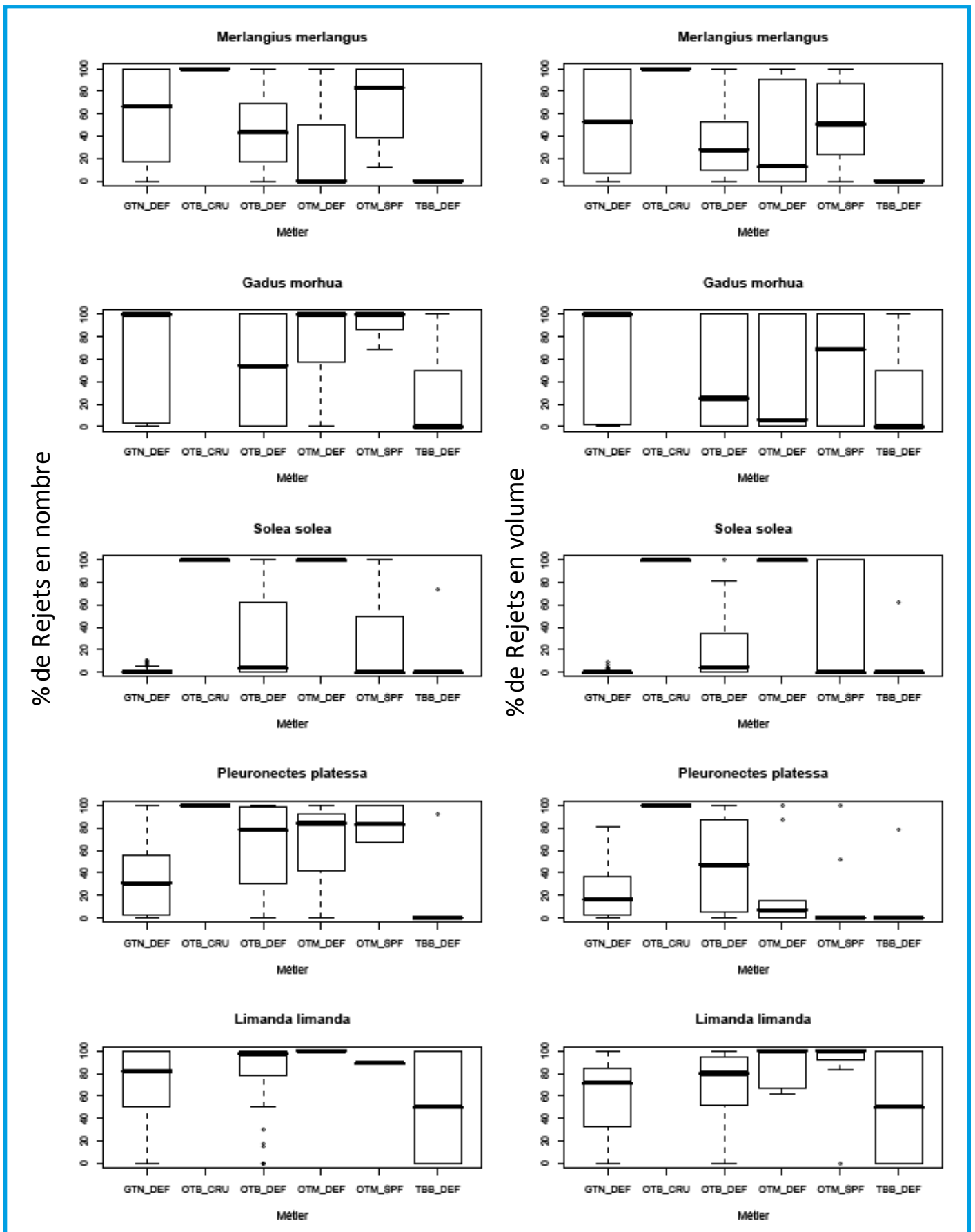


Figure 1 : Fraction rejetée par métier en nombre (à gauche) et en poids (à droite) pour les principales espèces commerciales en Manche-mer du Nord : merlan (*Merlangius merlangus*), morue (*Gadus morhua*), sole (*Solea solea*), plie (*Pleuronectes platessa*), et limande (*Limanda limanda*). Glossaire des métiers : GTN_DEF : Filets maillants et trémails combinés à démersaux, OTB_CRU : Chaluts de fond à panneaux à crustacés, OTB_DEF : Chaluts de fond à panneaux à démersaux, OTM_DEF : Chaluts pélagiques à démersaux, OTM_SPF : Chaluts pélagiques à petits pélagiques, TBB_DEF : Chaluts à perche à démersaux (Sources : Ifremer, 2011).

NB : Représentation par des box plots (ou boîtes à moustaches) : le rectangle tracé va du percentile 25 au percentile 75 et est coupé par la médiane (représentée par un trait plus épais). À ce rectangle sont ajoutés des segments qui mènent aux extrémités aux valeurs minimum et maximum. Les points en dehors du rectangle et des segments représentent les « outliers » (valeurs exceptionnelles).

4. CAUSES DE REJETS

Pour les espèces à faible valeur commerciale massivement rejetées, seuls quelques individus parmi les plus grands sont gardés, comme pour la limande (figures 2A, B) [2]. Pour les espèces-cibles, l'examen de la structure en classes de taille des individus permet parfois d'inférer les causes des rejets.

En Manche-mer du Nord, les rejets d'espèces-cibles peuvent être dus à des captures hors-taille résultant de l'inadéquation entre l'engin de pêche et la taille légale de débarquement; c'est le cas par exemple du merlan (figure 2C). La taille limite rejets – débarquements coïncide exactement avec la taille légale dans le cas d'espèces à haute valeur commerciale comme la sole *Solea solea* (figure 2D).

D'autres espèces-cibles sont rejetées quand le quota est faible alors que les captures sont localement ou temporairement abondantes : c'est le cas par exemple pour la morue *Gadus morhua*. Tant que le quota national n'est pas atteint, on voit une tendance à rejeter des individus dont la taille est supérieure à la taille légale de débarquement (cas de la morue par les chalutiers, figure 2E), soit parce que des sous-quotas (organisation de producteurs, individuels) sont atteints, pour respecter les réglementations concernant la composition spécifique des captures, soit pour ajuster les débarquements à la demande du marché ; quand le quota est atteint, la pêche est fermée et les proportions rejetées sont indépendantes de la taille (cas de la morue par les fileyeurs, figure 2F).

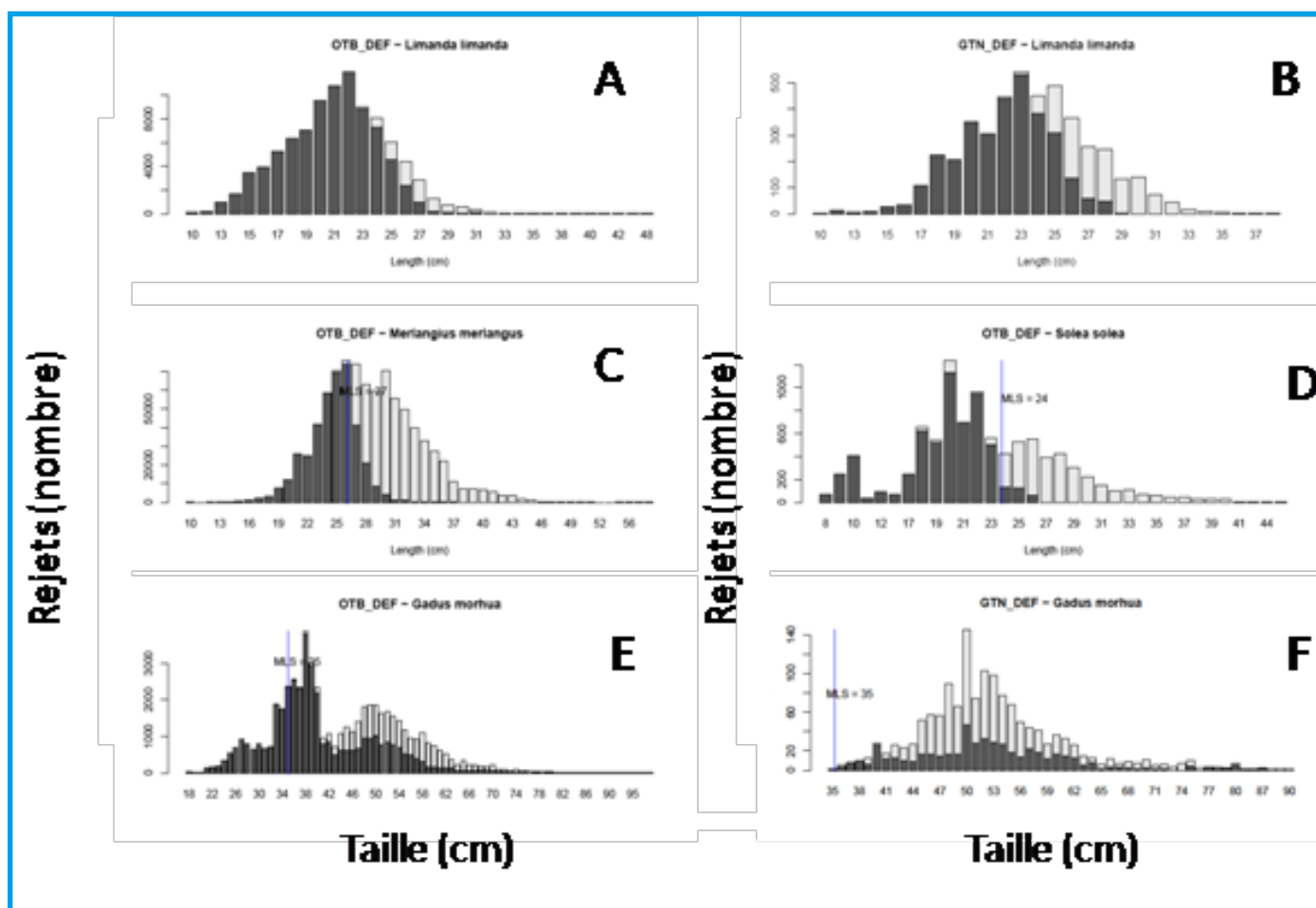


Figure 2 : Structure en classes de taille des individus de limande (*Limanda limanda*) par les chalutiers à poissons (OTB_DEF) (A) et les fileyeurs (GTN_DEF) (B), de merlan (*Merlangius merlangus*) (C) et sole (*Solea solea*) (D) par les chalutiers à poissons, et morue (*Gadus morhua*) par les chalutiers à poissons (E), et de morue par les fileyeurs (F). En blanc : les individus débarqués, en gris : les rejets. MLS = Minimum Landing Size (taille commerciale minimum) (Sources : Ifremer, 2011).

5. IMPACTS DES REJETS

Les rejets peuvent avoir un impact important sur l'état des ressources exploitées, qui est caractérisé dans la contribution thématique « Extraction d'espèces ». Dans cette sous-région marine, les rejets contribuent de façon significative à la mortalité par pêche de certaines espèces-cibles comme la morue ou l'églefin. Cette situation contribue à l'incertitude élevée dans l'évaluation de ces stocks [3], car l'information sur les rejets repose sur un nombre limité d'échantillons malgré le développement des programmes d'observation à la mer. En mer du Nord, des études britanniques ont établi que les rejets ont un impact significatif sur les populations d'oiseaux marins, dont certaines espèces ont amplement bénéficié de cet apport supplémentaire de nourriture [4].

En résumé, en Manche-mer du Nord, chalutiers et fileyeurs contribuent significativement aux rejets en rejetant du tiers à la moitié de leurs captures totales. Ces rejets contribuent significativement à la mortalité de certaines espèces-cibles, dont certaines subissent une forte influence de la pêche, comme par exemple la morue de mer du Nord ; ils ont aussi un impact sur l'écosystème en détournant une partie des flux directement vers les oiseaux [4].

Malgré le développement des programmes d'observation à la mer, il faut cependant souligner que l'information sur les rejets repose sur un nombre limité d'échantillons, suggérant ainsi une incertitude (non quantifiée à ce jour) quant à leur représentativité.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] Guérineau L., Rochet M.J., Péronnet I., 2010. Panorama des rejets dans les pêcheries françaises, Ifremer 2010. Disponible sur : <http://archimer.ifremer.fr/doc/00001/11232/>
- [2] Van Helmond A.T.M., Uhlmann S.S., 2011. BADMINTON : Bycatch and Discards : Management, Indicators, Trends And locatiON. Work Package 1 report. IMARES.
- [3] ICES, 2010. ICES advice 2010, book 6, section 6.4.2. 2010 : 8-27.
- [4] Votier S.C., Furness R.W., Bearhop S., Crane J.E., Caldow R.W.G., Catry P., Ensor K., Hamer K.C., Hudson A.V., Kalmbach E., Klomp N.I., Pfeiffer S., Phillips R.A., Prieto I., Thompson D.R., 2004. Changes in fisheries discard rates and seabird communities. *Nature* 2004 ; 427 (727-730).